



**DEROULEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2021**

**Réunie en session EXTRAORDINAIRE, à la Salle des fêtes, sous
la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice,
de la commune des SALLES SUR VERDON**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2021

PRESENTS : Mesdames GUIGUES D. – ROGER-ROBERT C. – et Messieurs BATTAGLINI A – BLAIN M. –
BOVERO S. – FIROUD D. – GUIGUES A. – MURTAS P – PAULET J. – PERRIER G.

AYANT DONNE PROCURATION : : Madame ORANGE A. ayant donné procuration à Monsieur
BOVERO S.

ABSENT EXCUSE :

DEBUT DE SEANCE : 14 H 30

Madame GUIGUES Denise, Maire, préside la séance de ce jour.

Madame GUIGUES Denise demande aux membres du conseil municipal présents de
procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire
de séance sans scrutin secret.

M. *Damien Firoud* est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Madame GUIGUES Denise soumet au conseil municipal le compte rendu de la
précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la
précédente réunion.

- **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Madame GUIGUES Denise rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre
du jour :

- **FINANCES : approbation des comptes de gestion et votes des comptes administratifs
2020**
 - Commune
 - Eau et assainissement
 - Lotissement Euviera
- **Présentation et vote des budgets prévisionnels 2021**
 - Commune
 - Eau et assainissement
 - Création des postes saisonniers pour l'année 2021
 - Création d'un chargé de mission
- **QUESTIONS DIVERSES**

JR GP SF RC AB NP
FD AG DG AB

Page 1 sur 14

- **FINANCES : approbation des comptes de gestion et votes des comptes administratifs 2020**

Comptes de gestion

Madame le maire quitte la séance pour l'approbation des comptes de gestion et le vote des comptes administratifs 2020. Monsieur Alain BATTAGLINI, président de séance, présente les comptes administratifs 2020 pour la Commune, l'Eau & Assainissement, Lotissement Euviera et dit qu'ils sont en concordance avec les comptes de gestion 2020 qui ont été transmis par Madame le Receveur Municipal dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE CG				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	EXCEDENT	227 701,37 €	393 066,11 €	620 767,48 €
	REALISATIONS	356 853,38 €	1 164 823,11 €	1 521 676,49 €
DEPENSES	DEFICIT REPORTE			
	REALISATIONS	697 641,55 €	1 057 505,14 €	1 755 146,69 €
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE		-340 788,17 €	107 317,97 €	-233 470,20 €
RESULTAT DE CLOTURE		-113 086,80 €	400 384,08 €	287 297,28 €

BUDGET ANNEXE - EAU ET ASSAINISSEMENT CG				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	EXCEDENT	301 007,34 €		301 007,34 €
	REALISATIONS	100 672,52 €	176 262,70 €	276 935,22 €
DEPENSES	DEFICIT REPORTE		-18 998,13 €	-18 988,13 €
	REALISATIONS	107 286,21 €	175 659,00 €	282 945,21 €
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE		-6 613,69 €	603,70 €	-6 009,99 €
RESULTAT DE CLOTURE		294 393,65 €	-18 394,43 €	275 999,22 €

BUDGET ANNEXE -LOTISSEMENT CG				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	EXCEDENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	REALISATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	DEFICIT REPORTE	-222 287,80 €	-87 733,64 €	-310 021,44 €
	REALISATIONS	3 991,79 €	5 494,27 €	9 486,06 €
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE		-3 991,79 €	219 505,73 €	215 513,94 €
RESULTAT DE CLOTURE		-226 279,59 €	131 772,09 €	-94 507,50 €

GP
 FD RE
 JP. SB AG DG AB
 Page 2 sur 14

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune (budget principal et annexes) pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Alain BATTAGLINI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s), à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Madame le receveur municipal.

Comptes administratifs

Monsieur Alain BATTAGLINI, 1er adjoint au Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Compte Administratif communal de l'exercice 2020, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Alain BATTAGLINI, élu Président de séance rapporte le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame le Maire.

Monsieur Alain BATTAGLINI, Président de séance :

Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du service d'Eau et Assainissement, et du Lotissement Euviera, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

GP
F.D.
JP
RC
AG
D G AB
YB.NP
Page 3 sur 14

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT CA

		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	225 000,00 €	5 494,27 €	219 505,73 €	-87 733,64 €	131 772,09 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	3 991,79 €	-3 991,79 €	-222 287,80 €	-226 279,59 €
	total	225 000,00 €	9 486,06 €	215 513,94 €	-310 021,44 €	-94 507,50 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT					
	INVESTISSEMENT					
BUDGET TOTAL		225 000 €	9 486,06 €	215 513,94 €	-310 021,44 €	-94 507,50 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe du lotissement Euviera est donc de - 94 507,50 €.

Le résultat net global de clôture 2020 (avec les restes à réaliser) est donc de - 94 507,50 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.212-14 et L.2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la commune présenté par Monsieur Alain BATTAGLINI, 1er adjoint au maire

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Alain BATTAGLINI, Président de séance, Madame le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par ~~10~~ 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s), à l'unanimité des présents :

APPROUVE le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes du service d'Eau et Assainissement, et du Lotissement Euviera.

GP
 RC
 AG
 JP
 DG
 AB
 Page 3 sur 14

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE CA						
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	1 164 823,11 €	1 057 505,14 €	107 317,97 €	393 066,11 €	400 384,08 €
	INVESTISSEMENT	356 853,38 €	697 641,55 €	-340 788,17 €	227 701,37 €	-113 086,80 €
	total	1 521 679,49 €	1 755 146,69 €	-233 470,20 €	620 767,48 €	287 297,28 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT					
	INVESTISSEMENT	278 450,00 €	-278 450,00 €	0,00 €		0,00 €
BUDGET TOTAL		1 800 129,49 €	1 476 696,69 €	-233 470,20 €	620 767,48 €	287 297,28 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget principal est donc de 287 297,28 €

Le résultat net global de clôture 2020 (avec les restes à réaliser) est donc de 287 297,28 €.

BUDGET ANNEXE - EAU ET ASSAINISSEMENT CA						
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	176 262,70 €	175 659,00 €	603 €	-18 998,13 €	-18 394,43 €
	INVESTISSEMENT	100 672,52 €	107 286,21 €	-6 613,69 €	301 007,34 €	294 393,65 €
	total	276 935,22 €	282 945,21 €	-6 009,99 €	282 009,21 €	275 999,22 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT					
	INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €		0,00 €
BUDGET TOTAL		276 935,22 €	282 945,21 €	-6 009,99 €	282 009,21 €	275 999,22 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe du service d'eau et assainissement est donc de 275 999,22 €.

Le résultat net global de clôture 2020 (avec les restes à réaliser) est donc de 275 999,22 €.

GP
 F.D. Re
 A G
 J.P. DG AB
 Page 4 sur 4
 MS-7P

Affectation du résultat

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

227 701,37 €

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

293 066,11 €

Soldes d'exécution :

Déficit au compte 001 : 340 788,17 €

Excédent au compte 002 : 107 317,97 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 278 450,00 €

En recettes pour un montant de : 278 450,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

113 086,80 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 400 384,08 €

GP F. I.
AG
JP.
RC
JP
DG AB

Page 6 sur 14

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu le Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 27/03/2021,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s), à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant, d'affecter l'excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 400 384,08 €.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
301 007,34 €

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -
18 998,13 €

Soldes d'exécution :

Déficit au compte 001 : - 6 613,69 €

Excédent au compte 002 : 603,70 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

GP SS RC
AD JP NP
AG S.P. DG AB

Page 14 sur 14

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 18 394,43 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311- 12,

Vu le Compte Administratif 2020 du budget eau et assainissement de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 27/03/2021,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s), à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 301 007,34 €, et le déficit à la section de fonctionnement pour un montant de - 18 394,43 €.

LOTISSEMENT L'EUVIERA

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

- 222 287,80 €

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

- 87 733,64 €

Soldes d'exécution :

Déficit au compte 001 : - 3 991,79 €

Déficit au compte 002 : - 5 679,20 €

Le budget du lotissement ayant été clôturé, il n'y a pas de BP 2021 donc pas d'affectation de résultats.

GP
A G
JP
D G
AB
RC
NP
Page 8 sur 14

Vote du BP 2021

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2021 de notre COMMUNE, qui se compose du budget principal COMMUNE et du budget annexe du service EAU & ASSAINISSEMENT

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

VOIR ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s), à l'unanimité des présents :

ADOpte le budget primitif 2021 du budget principal de la COMMUNE, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

ADOpte le budget primitif 2021 du budget annexe du service EAU & ASSAINISSEMENT, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

GP
SR
J.P. A G M.B. RC
Page 9 sur 14 AP
F.V. D G AB

ASSOCIATIONS : attributions de subventions 2021

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations locales comme suit :

DENOMINATION	MONTANT DEMANDE	MONTANT ATTRIBUE	RAPPEL MONTANT ATTRIBUE 2020
CLUB DE LA PIERRE BLANCHE	0,00 €	0,00 €	500,00 €
VERDON OXYGENE	3 000,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €
LES CHATS D'ANSY	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
RADIO VERDON			0,00 €
MEDIATHEQUE ASSOCIATIVE	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
ASCL	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
MAISON DES LACS	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
NATURE ET DÉNIVELÉ VAR GORGES DU VERDON	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €
TOTAL	9 000,00 €	7 000 €	16 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s), à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'attribution des subventions 2021 aux associations ci-dessus

DEMANDE à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

GP
SJS
JR.
AG
F.D.
DG
MB. RC
AB
AP
Page 10 sur 14

Création d'un chargé de mission

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir, l'organisation et la coordination des différents services (administratifs, techniques, camping et port et nautisme), la recherche et le montage des projets de la commune en partenariat avec le PNR, CCLGV, la région, l'Etat et le département ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 12 avril 2021 d'un emploi non permanent d'un chargé de mission - secrétaire de mairie, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir l'organisation et la coordination des différents services (administratifs, techniques, camping et port et nautisme), la recherche et le montage des projets de la commune en partenariat avec le PNR, CCLGV, la région, l'Etat et le département

Il sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans allant du 12 avril 2021 au 11 avril 2024 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,

Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 561 du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par M voix pour, ~~.....~~ voix contre, ~~.....~~ abstention(s), à l'unanimité des présents :

ADOpte la proposition de Madame le Maire

ACCEpte la création de ces neuf emplois comme défini ci-dessus.

PREcISE que la dépense sera prélevée au Budget Communal en section de fonctionnement au compte 6413.

DEMANDE que les contrats soient établis et signés entre les parties.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

GP A G AB RC
SR DP
Page 11 sur 14
J.P. F.T. DG AB

Création des postes saisonniers pour l'année 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive.

Compte tenu de l'accroissement d'activité et de population durant la période estivale, il convient de créer neuf emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35h hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Madame le Maire explique qu'en raison de l'accroissement d'activité et de population durant la période estivale, il y a lieu de créer dix postes d'emplois saisonniers exerçant les fonctions suivantes :

- **1 agent polyvalent au sein du service camping – entretien - CDD 4 mois**
- **1 agent polyvalent au sein du service camping - entretien – CDD 2 mois**
- **1 agent polyvalent au sein du service camping – accueil – CDD 3 mois**

- **2 agents polyvalents au sein du service camping – PMS – CDD 4 mois**

- **1 agent polyvalent au sein du service technique – CDD 3 mois.**

- **1 agent polyvalent au sein du service de la base nautique – moniteur – CDD 2 mois**
- **2 agents polyvalents au sein du service de la base nautique – moniteur / entretien – CDD 6 mois**

Les rémunérations des agents seront calculées en fonction des diplômes et de l'expérience des emplois retenus.

Madame le Maire est chargée de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 2°,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par M. voix pour, ~~voix contre~~, ~~abstention(s)~~, à l'unanimité des présents :

ADOpte la proposition de Madame le Maire

ACCEpte la création de ces neuf emplois comme défini ci-dessus.

PRECISE que la dépense sera prélevée au Budget Communal en section de fonctionnement au compte 6413.

DEMANDE que les contrats soient établis et signés entre les parties.

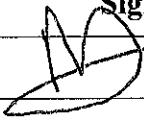
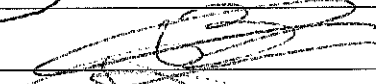





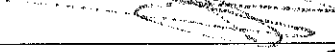


CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

GP
AB
RC
Page 12 sur 14
AB
JG
F.D.
JL

- **Questions diverses**

GP
P GP AG
SP. ~~F.D~~ DG AB
Page 13 sur 14
B.RC

FIN DE SEANCE à 15h20.....

Nom Prénom	Signature - procuration
BATTAGLINI Alain	
BLAIN Michel	
BOVERO Sébastien	
FIROUD Damien	
GUIGES André	
GUIGUES Denise	
MURTAS Philippe	
ORANGE Alina	
PAULET Julien	
PERRIER Gilles	
ROGER-ROBERT Chantal	